

GAZ NATUREL ET SOLEIL

Profitez de la prime Tournesol

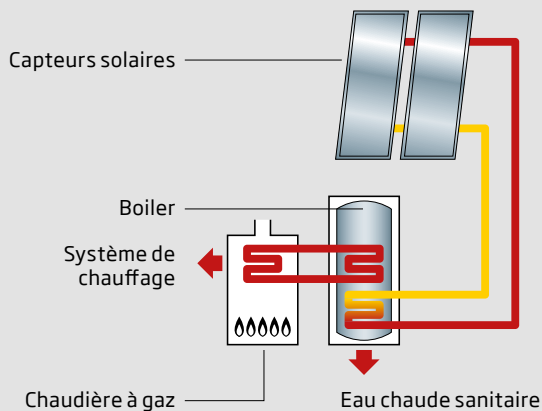


GAZ NATUREL ET ÉNERGIE SOLAIRE, LE DUO IDÉAL

Pour notre environnement, la solution énergétique idéale pour le chauffage et la production d'eau chaude serait une utilisation exclusive de panneaux solaires. Toutefois, le climat de nos contrées ne nous le permet pas. La combinaison gaz naturel et énergie solaire relève ce défi écologique.

FONCTIONNEMENT DE LA COMBINAISON GAZ NATUREL ET ÉNERGIE SOLAIRE

1. Les collecteurs solaires chauffent l'eau dans le réservoir d'eau chaude. Même sans soleil, les capteurs solaires thermiques assurent le préchauffage de l'eau chaude sanitaire.
2. Lorsque cette énergie ne suffit pas, le gaz naturel complète le chauffage de l'eau.
3. Quelle que soit la saison, le système automatique de régulation gaz naturel / énergie solaire donne la priorité au soleil.





AVANTAGES

- Réduction de la consommation d'énergie
- Ecologique
- Technologie efficace et reconnue
- Simple, rapide, sans forage
- Production jusqu'à 100% de l'eau chaude sanitaire en été et environ 70% sur l'année grâce au soleil
- Certains cantons offrent des subventions
- Certaines communes offrent des primes

Pour les nouvelles constructions, selon la loi sur l'énergie fribourgeoise et vaudoise, une part de 20% d'énergie renouvelable globale doit être produite. Ce qui veut dire qu'il faudra dimensionner non seulement l'installation pour le chauffage de l'eau mais en plus celle du système de chauffage.

PRIME Tournesol de CHF 1 000.- POUR TOUTE INSTALLATION SOLAIRE INSTALLÉE D'ICI LE 31 DÉCEMBRE 2017

Comment obtenir la prime Tournesol ?

1. Être raccordé ou en voie de raccordement au réseau de Groupe E Celsius
2. Remplir une demande de subvention auprès de Groupe E Celsius, du canton et de la commune (si celle-ci offre une subvention)
3. Joindre l'offre pour l'installation solaire thermique à la demande de subvention. Compter un délai d'un mois pour la réponse
4. Exécution de l'installation
5. Envoyer une copie de la facture et le rapport de mise en service du fournisseur
6. Groupe E Celsius verse la subvention directement sur votre compte bancaire

Les conditions d'octroi d'une subvention ainsi que le formulaire de demande sont disponibles sous www.celsius.ch.

Groupe E Celsius SA

Route de Chantemerle 1 | T 026 352 68 00 | www.celsius.ch
1763 Granges-Paccot | info@celsius.ch